

Rapport annuel 2019

«Le système dual engendre la possibilité de conférer aux croyants un authentique droit de participation et une coresponsabilité dont la portée diffère profondément des formes de coopération que leur concèdent à bien plaisir les dignitaires ecclésiastiques. Une institution ecclésiastique dans laquelle une participation ferme des croyants et qui engage leur responsabilité n'est pas souhaitée ne saurait être mon Eglise.»

Luc Humbel, président de la Conférence centrale lors du RKZ Focus du 9 septembre 2019



S'entraîner à la coexistence sur un mode ludique

En 2019, la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ ou Conférence centrale) a osé sortir des sentiers battus. Au lieu de se borner, comme d'habitude, à diffuser des rapports, des documents de séance et, de temps à autre, des communiqués de presse, elle a imaginé, à l'intention des membres des instances de droit public ecclésiastique et des responsables pastoraux, un jeu de cartes consacré au «système dual». Tout en se divertissant, ces acteurs sont invités à appliquer les principes régissant les rapports de coopération à des situations concrètes telles que l'installation de panneaux solaires sur le toit de la cure, des choix financiers délicats, la gestion de l'irritation suscitée par des homélies politiquement engagées ou l'achat d'un mobilier amovible pour l'église.

La principale règle du jeu est la suivante: «Dans le système dual, il n'y a ni gagnants ni perdants: tous gagnent ou tous perdent.» Quelques semaines après sa parution, la première édition du jeu était déjà épuisée.

A l'évidence, découvrir et tester concrètement les défis et chances que recèle le système dual – cela dans un esprit constructif et tourné vers des solutions – de même que connaître les «règles du jeu» au sens littéral et figuré répond à un besoin.

Appels à cheminer ensemble pour renouveler l'Eglise

Les efforts déployés au niveau national pour trouver un terrain d'entente entre la Conférence des évêques suisses (CES) et la Conférence centrale sur la manière d'aborder la crise sévissant au sein de l'Eglise catholique n'ont ressemblé en rien à un simple jeu. La Conférence centrale n'a cessé de défendre le lancement à l'échelle du pays d'un processus aux effets contraignants et l'entretien d'un dialogue sur pied d'égalité dans ses rapports de coexistence avec la CES. Il va de soi que d'autres groupements et représentants du peuple de Dieu doivent être associés à la démarche proposée et qu'il convient d'écouter aussi ceux qui ne s'expriment pas haut et fort.

«Pour la Conférence centrale, un processus synodal doit satisfaire une exigence première. Il s'agit de la reconnaissance ferme d'un droit de codécision à l'ensemble des baptisés dans tous les domaines les concernant. A savoir non seulement en matière de finances et d'élection d'autorités, mais encore au niveau de l'engagement de collaborateurs pastoraux et de certains choix fondamentaux touchant la pastorale.»

Communiqué de presse de la Conférence centrale du 27 juin 2019

«Les membres de la CES ont pris acte de différentes lettres ouvertes et appels au renouveau de l'Eglise catholique. La CES y lit l'expression d'une crise dans notre Eglise. Les soucis des fidèles sont aussi ceux des évêques! (...) Le processus synodal joue un rôle important dans la question de la méthodologie à adopter.»

Communiqué de presse de la CES du 6 juin 2019

La CES a annoncé au début décembre en des termes très succincts qu'elle revendiquait la conduite du processus, toutefois en évitant de lui accoler l'adjectif «synodal» qu'utilise volontiers le pape François. Elle a décidé de débiter celui-ci «à l'échelon local, diocésain et par région linguistique». Les raisons invoquées à l'appui de ce choix sont l'existence au sein même de la CES de visions différentes sur le «contenu à donner» au processus et sur les «réalités multiples des divers diocèses et régions linguistiques».

Au vu de l'affirmation des évêques selon laquelle leur «volonté de parcourir ce chemin avec tous les fidèles de Suisse reste intacte» (communiqué de presse de la CES du 5 décembre 2019) et de celle de Renata Asal-Steger qui, en tant que future présidente de la Conférence centrale, a souligné «la nécessité incontournable d'un aggiornamento», les appels à se mettre côte à côte en chemin continueront immanquablement à se faire entendre en 2020 et, espérons-le, déboucheront sur des solutions communes.

Une révolution s'impose, même si c'est en douceur

La concertation et les règles du jeu à respecter dans les rapports de coexistence au sein du système dual ont été également au cœur du troisième RKZ Focus. Cette rencontre annuelle, qui a connu une bonne fréquentation, s'est déroulée à Berne le 9 septembre sous le titre «Incontournable concertation. Le système dual – une chance». Le Prof. Philippe Eckert, directeur général désigné du CHUV à Lausanne, a abordé, dans le cadre de son exposé destiné à introduire le thème de la rencontre, les défis toujours plus grands que représente la collaboration au sein d'un hôpital. De nouveaux modes de pensée et d'action sont indispensables parce que les patients attendent d'être considérés dans toute leur personne, d'être traités d'égal à égal et en tant que participants. Il s'agit de dépasser l'approche hiérarchique et les chapelles dans les rapports entre les médecins, les soignants et l'administration.

Pour Philippe Eckert, les facteurs propres à favoriser un changement global sont le dialogue et la confiance. «Si reconnaître les compétences et les expériences des uns et des autres constitue l'une des clés, établir le dialogue et affronter des conflits ensemble en est une autre.» L'essentiel est de trouver un seul et même langage, de développer une vision commune et de définir de concert comment celle-ci prendra forme au quotidien.

«Nous sommes tous le peuple de Dieu. Nous sommes les nombreux membres du corps du Christ qui, ensemble, donnons forme à l'Eglise. Cette dernière repose sur la participation de tous. Chacune et chacun porte une responsabilité et est appelé à s'impliquer.»

Propos de Mgr Felix Gmür, président de la CES, lors du RKZ Focus 2019 du 9 septembre 2019

L'orateur conclut ses propos par ce constat: une révolution est indispensable. Pour lui, c'est là une condition sine qua si l'on veut qu'une organisation reposant sur une base duale engendre une action véritablement conjointe. Béatrice Métraux, conseillère d'Etat vaudoise en charge des relations avec les Eglises, partage aussi ce point de vue: «Un dialogue intense est nécessaire, que les échanges soient tendres ou non, dit-elle avec un clin d'œil. Mais de tels efforts ont le mérite de conduire à des solutions durables.» De son côté, Mgr Felix Gmür a tenu des propos similaires: «Rechercher le consensus est une nécessité incontournable exigeant d'y consacrer de l'énergie et du temps. Semblable attitude implique de ne pas lâcher prise et de

poursuivre un dialogue empreint d'un réel intérêt pour l'opinion de l'autre.» Enfin, Luc Humbel a abordé le sujet de la «voie synodale» pour laquelle le système dual constitue une chance dans la mesure où celui-ci garantit la participation et la coresponsabilité des laïcs. Renoncer à intégrer les instances de droit public ecclésiastique risque de mettre en danger la crédibilité du processus de cheminement commun envisagé, faute de vision globale.

Coexistence plus étroite et cohabitation empreinte d'estime

C'est une autre coexistence – elle aussi exigeante – qui est au cœur du projet de Concept global de pastorale des migrants dont l'élaboration a été entreprise par la Conférence des évêques et la Conférence centrale. Au travers du rapport diffusé en mars 2019 sous le titre «Pastorale des migrants en Suisse», une première étape importante a été franchie. Il s'agit des résultats d'une enquête réalisée sur la situation régnant actuellement dans ce domaine et de leur appréciation.

Dès la publication de cette étude, le comité de pilotage, qui rassemble le directeur national ad interim de migration, Karl-Anton Wohlwend, le secrétaire général de la Conférence centrale et la responsable de la conduite externe du projet, Regula Ruffin (socialdesign ag), s'est attelé à l'énoncé de fondements, de principes directeurs, de mesures et de recommandations. Ces travaux ont débouché sur un document intitulé «La pastorale dans le contexte de la migration et de la diversité culturelle» qui sera mis au point définitivement après des hearings rassemblant les acteurs et autres personnes concernées ainsi qu'une consultation menée auprès des évêques et des membres de la Conférence centrale. La perspective dans laquelle s'inscrit le futur concept est déjà perceptible dans les deux premiers fondements déjà couchés sur le papier:

«1. La migration n'est pas un phénomène passager mais une réalité et un défi destinés à perdurer. Elle imprègne, tel un fil rouge, de nombreux domaines de la vie au sein de collectivités globalement reliées entre elles et placées sous le signe de la mobilité humaine. L'Eglise catholique en Suisse tient compte des diverses formes revêtues par la migration et des exigences qui en découlent. Ce faisant, elle contribue à l'avènement d'une société qui aborde le nouveau venu de façon ouverte et sans préjugés. Une attention particulière est vouée à celles et ceux qui sont arrivés chez nous parce qu'une situation de détresse les a poussés à fuir leur pays d'origine.

2. Comme la mobilité, la migration et la diversité culturelle sont destinées à influencer durablement notre société et l'Eglise catholique en Suisse, la notion de l'unité de l'Eglise en tant qu'«unité dans la diversité» revêt une dimension nouvelle: toute pastorale, quelle qu'elle soit, est impérativement appelée à satisfaire un éventail d'exigences et de besoins spécifiques de ses destinataires, qu'il s'agisse d'individus, de communautés et de groupes cibles. Tous doivent pouvoir cultiver et développer avec leurs empreintes culturelles, linguistiques, religieuses et spirituelles propres ce qui fait leur identité en tant qu'êtres humains habités par la foi, l'espérance et l'amour. La possibilité leur sera aussi offerte de s'impliquer au sein de communautés et dans la vie ecclésiale et, partant, d'être un facteur d'enrichissement.»

CES/RKZ, La pastorale dans le contexte de la migration et de la diversité culturelle, version du 11 décembre 2019

Rattachement de l'Eglise cantonale schwyzoise à la Conférence centrale

Le fait que les catholiques schwyzois aient pu être intégrés à la Conférence centrale constitue une étape marquante à un double égard: premièrement, cette décision populaire de l'été 2019 n'est pas allée sans plusieurs échecs préalables et, deuxièmement, elle est synonyme de disparition de la dernière tache blanche sur la carte de Suisse de la Conférence centrale. Depuis le premier dimanche de l'avent 2019, la totalité des organisations ecclésiastiques cantonales du pays soutiennent leur structure faîtière. «On peut y voir un signe clair de ce que la solidarité dans l'Eglise n'est pas laissée à l'arbitraire de chacun mais

Le synode et le comité de l'Eglise cantonale soutiennent l'adhésion pour les raisons suivantes:

- *Les défis lancés à l'Eglise sont de plus en plus nombreux à devoir être pris en main au niveau suisse.*
- *Les organismes de l'Eglise cantonale veulent assumer activement une responsabilité à l'échelon national.*
- *La participation financière répond à un devoir de solidarité à l'égard des autres cantons et de la CES.*
- *Les prestations dont le financement est garanti par des fonds alloués par la Conférence centrale profitent aussi aux paroisses et communes ecclésiastiques schwyzoises.*
- *La structure de la Conférence centrale est réduite au minimum, et les fonds dont elle dispose sont utilisés de manière ciblée et avec parcimonie.*

Message du synode schwyzois à propos du vote du 30 juin 2019 sur l'adhésion de l'Eglise cantonale à la Conférence centrale

qu'au contraire, il appartient à tous de verser sa part», a souligné le président de la Conférence centrale, Luc Humbel.

C'est par des applaudissements nourris que les délégués ont rendu hommage aux efforts déployés sans relâche par le président de longue date de l'exécutif de l'Eglise cantonale, Werner Inderbitzin.

Réexamen des bases financières et juridiques des «Contributions Eglise Suisse»

La question de la solidarité matérielle a également été au centre d'un autre projet de la Conférence centrale. Le règlement régissant actuellement les contributions que ses membres sont appelés à lui verser remonte à 2011. L'assemblée plénière qui s'était prononcée en sa faveur à l'époque avait également arrêté le principe selon lequel la clé de répartition des montants dus par les divers membres devrait faire l'objet d'un réexamen cinq ans après l'échéance de la période transitoire fixée pour son introduction. Un groupe de travail comprenant également Michael Marti (bureau Ecoplan) en tant qu'expert extérieur a procédé à l'analyse du régime en vigueur et proposé au débat des modifications susceptibles de lui être apportées.

Dans ce contexte, l'importance cruciale que revêt la mise en évidence de l'usage réservé à l'argent versé par les organisations ecclésiastiques cantonales est apparue au grand jour. En effet, seule une petite partie de cette manne destinée principalement au subventionnement de tâches pastorales sert à couvrir les besoins

propres de la Conférence centrale. A noter qu'en 2020, les sommes perçues par cette dernière seront rebaptisées «Contributions Eglise Suisse» afin que leur destination réelle ne laisse planer aucun doute.

«Un monitoring contribuerait à la transparence, renforcerait la crédibilité de l'Eglise et assurerait la pérennité de ses sources de revenus actuelles.»

Michael Marti, Ecoplan, dans le rapport «Mise à jour et monitoring des finances ecclésiastiques» du 4 novembre 2019

La première lecture à fin novembre du règlement légèrement adapté a révélé que les propositions avancées allaient dans la bonne direction mais méritaient encore des précisions. Dès lors, une décision définitive sur les modifications prévues interviendra au printemps 2020 à l'issue de quelques investigations.

Un autre constat effectué concerne le monitoring des finances ecclésiastiques. Lorsque des fonds publics sont alloués, le monde politique, les médias et la société attendent que l'efficacité et l'efficacités de leur utilisation fassent l'objet d'informations transparentes et que des comptes soient rendus à ces égards. La pertinence pour la collectivité d'efforts consentis dans les domaines de la formation, de la satisfaction de besoins sociaux et de la culture nécessite d'être prouvée et, de plus en plus, quantifiée. Y réussir contribue, on le sait, à ce que les instances politiques et la population sont plus enclins à accepter le principe du prélèvement d'impôts ecclésiastiques et de la mise à disposition de fonds publics. Si, au niveau cantonal, des normes existent déjà en matière de transparence, en revanche, on avance encore en territoire inconnu à l'échelon national. A l'avenir, il conviendra de développer des instruments aidant à rendre plus manifestes l'impact sociétal des moyens financiers accordés et les avantages générés pour tout un chacun.

Contacts et coopérations à l'échelon œcuménique

La plupart des membres de la Conférence centrale attachent une grande importance à la collaboration œcuménique qu'ils considèrent de longue date comme une évidence. Au niveau suisse également, les contacts et liens de coopération entre les Eglises jouent un rôle significatif. En 2019, le phénomène a été plus particulièrement sensible comparativement aux années précédentes:

La Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) et la Conférence centrale travaillent régulièrement la main dans la main dans les domaines où les deux organisations sont appelées à relever les mêmes défis:

procédures de consultation et évolutions du droit touchant indifféremment les Eglises (par exemple, réforme de l'imposition des entreprises), contrats forfaitaires avec les sociétés de gestion de droits d'auteur, relevé des exécutions d'œuvres musicales protégées, etc. S'y ajoute l'engagement pris en commun en 2018 de soutenir le Forum politique Berne qui a entraîné en 2019 une participation active à la préparation d'une exposition sur le thème «Etat et religions» s'inscrivant dans un programme-cadre attrayant.

Au vu de ces nombreuses occasions de contacts interconfessionnels, la Conférence centrale a souhaité mieux comprendre les raisons qui ont incité la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) à se doter d'une nouvelle dénomination, celle d'«Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS)», d'un nouveau logo ainsi que d'une constitution remaniée. L'objectif visé est d'aménager la vie de l'Eglise sur trois niveaux (local, cantonal et national), comme l'ont expliqué Ruth Pfister, membre du Conseil de la FEPS, et la pasteure Bettina Beer, du secrétariat de la FEPS, aux délégués à la Conférence centrale réunis pour leur assemblée plénière dans le canton de Neuchâtel. Un canton où la collaboration entre les Eglises, notamment du fait du concordat qu'elles ont conclu conjointement avec l'Etat, revêt une importance toute particulière.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica reformada da la Svizra

«L'EERS entend affirmer sa présence et adopter une position qui soit reconnaissable, audible et significative dans la société pluraliste actuelle. Forte vers l'intérieur. Forte vers l'extérieur.»

Interprétation du logo «croix en lumière» servant de nouvelle identité visuelle à l'EERS

Un deuxième jalon œcuménique a été posé en 2019 lors des pourparlers qui se sont déroulés entre la Faculté de théologie de l'Université de Berne et la Haute école de théologie de Coire, discussions auxquelles la Conférence des ordinaires de Suisse alémanique (DOK) et la Conférence centrale ont été associées. Il s'agissait de l'extension de la collaboration existante en matière de formation, jusqu'ici limitée au domaine du «Clinical Pastoral Training». A l'avenir, ces liens s'étendront à l'ensemble des parcours de formation complémentaire en matière d'aumônerie, de Spiritual Care et de psychologie pastorale.

Enfin, un ultime éclairage œcuménique a été apporté par le vice-président du conseil exécutif de l'Eglise nationale réformée zurichoise, orateur invité de la dernière assemblée plénière de la période de mandat 2018-2019. Il a présenté avec dynamisme et enthousiasme la campagne intitulée «Lebenslang Mitglied bleiben» (rester membre toute sa vie) menée par son Eglise. Les dix concepts fondamentaux résumant le but visé par cette initiative révèlent combien les défis auxquels les deux confessions sont confrontées sont proches: 1. L'homme, 2. Le lieu de vie, 3. Le parcours de vie, 4. L'innovation, 5. La communication, 6. L'identification, 7. La spiritualité, 8. La numérisation, 9. La ritualisation, 10. +, ce signe voulant dire «plus» mais aussi symboliser la croix.

Election de Renata Asal-Steger en tant que présidente de la Conférence centrale et renouvellement des organes

L'assemblée plénière de la fin novembre 2019 a représenté une césure: un hommage rendu à l'action du président de la Conférence centrale Luc Humbel (AG), appelé à passer le témoin à l'échéance de la durée maximum de son mandat (soit quatre ans), a suivi l'élection de son successeur en la personne de Renata Asal-Steger (LU).

Pour la première fois au cours des quasi cinquante d'histoire de la Conférence centrale, les délégués ont été invités à choisir entre deux personnes qui se sont mises à disposition pour assumer la présidence. Il s'agissait de Renata Asal-Steger, une Suisse alémanique, et Roland Loos, un Romand. De plus, ces candidatures relevaient l'une et l'autre de la rareté dans la mesure où, jusqu'ici, une seule femme et un seul Romand ont tenu les rênes de la Conférence centrale.

Nombre de délégués auraient souhaité réserver une place à ces deux aspects particuliers. Finalement, Renata Asal-Steger, vice-présidente de la Conférence centrale depuis 2014 et présidente désignée du conseil synodal de l'Eglise nationale lucernoise pour les années 2020–2021, l'a emporté. «C'est avec beaucoup de joie mais aussi avec humilité aussi que je prendrai part avec vous à l'édification de l'Eglise de demain, une Eglise qui aborde avec courage les questions de notre temps», a-t-elle déclaré après avoir accepté son élection.

«La responsabilité de la présence et du développement de l'Eglise catholique romaine dans notre pays incombe à la fois à la Conférence des évêques suisses (CES) et à la Conférence centrale. C'est ce qu'affirme le préambule de la convention du 11 décembre 2015 réglant la collaboration entre ces deux acteurs. Je lutterai de toutes mes forces pour que le processus synodal annoncé par la CES tienne compte de cette double responsabilité. De même, je m'engagerai avec détermination à ce que l'Eglise catholique en Suisse se lance avec sérieux et de manière crédible sur la voie d'un renouveau.»

Propos de la candidate à la présidence de la Conférence centrale Renata Asal-Steger prononcés à l'occasion de son élection le 29 novembre 2019

L'engagement considérable dont a fait preuve Luc Humbel en tant que président de la Conférence centrale au cours des quatre dernières années lui a valu une vive reconnaissance et des hommages appuyés. Il a inspiré et marqué de son empreinte l'action de cette organisation faitière dont il a renforcé la visibilité grâce au RKZ Focus et à une participation active au Forum politique Berne. Recherchant inlassablement un dialogue sur pied d'égalité avec les évêques, Luc Humbel a défendu avec ténacité la nécessité de développer un concept général de pastorale qui prenne en compte le phénomène migratoire et la diversité culturelle caractérisant l'Eglise en Suisse. Dans ses interventions solennelles, il a systématiquement abordé des sujets s'inscrivant directement dans la ligne des préoccupations des délégués à la Conférence centrale engagés au service de l'Eglise.

Même si elles ont été liquidées à bon rythme, les élections de renouvellement restantes n'en méritent pas moins l'attention. Elles révèlent en effet que plus de la moitié des cinquante délégués à la Conférence centrale occupent un siège dans un organisme de cette dernière ou en assument la représentation au sein d'une autre institution. A noter aussi que les trois présidents respectifs des commissions permanentes font partie de la présidence et que trois membres de cette dernière siègent au Conseil de coopération. Enfin, de leur côté, les présidents des Groupes spécialisés participent également aux séances de la Commission de planification et de financement CES-Conférence centrale (CPF). De tels mandats impliquent des tâches supplémentaires considérables. La responsabilité des multiples dossiers concrets à traiter est dès lors très largement répartie dans les rangs de la Conférence centrale, quand bien même cette dernière sacrifie au principe très helvétique du système de milice: tous les membres des organismes remplissent une autre fonction dans

le cadre d'une organisation ecclésiastique cantonale, et nombre d'entre eux exercent parallèlement une profession. Cet engagement au service de l'Eglise catholique en Suisse à l'échelon national mérite reconnaissance, surtout de la part des personnes assumant à plein temps des postes dirigeants au sein de l'Eglise ou actives dans ses organes.

La présidence de la Conférence centrale a adopté le présent rapport annuel lors de sa séance du 21 février 2019.